

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des Relations avec les Collectivités Locales

Buteau de l'Environnement

Dossier suivi par : Isabelle FERRON

≅: 04.68.51.68 67 ■: 04.68.35 56 84 Méi: Isa belle.FERRON @pyrenees-orientales. pref.gouv.fr

Jérôme DUBOST Têt Méditerranée 04.68.51.64.07 Perpignan, le 4 novembre 2002

Réunion du 24 octobre 2002 relative à l'installation du comité de pilotage du site Natura 2000 « complexe lagunaire de CANET »

COMPTE RENDU

Assistaient à cette réunion, présidée par M. Didier MARTIN, Secrétaire Géréral, les personnes figurant sur la feuille de présence ci-jointe.

M. le Secrétaire Général remercie les participants, et notamment Mme la Député-maire de Canet en Roussillon, en précisant que l'objet de cette réunion est l'installation du comité de pilotage du site du complexe lagunaire de Canet/St Nazaire proposé pour intégrer le réseau NATURA 2000. Ce comité a une composition très large et oeuvrera en toute transparence.

Les personnes composant le comité de pilotage sont citées par M. MARTIN qui précise qu'il est possible d'envisager d'inclure d'autres personnes dans les groupes de travail qui seront constitués.

Il rappelle également que cette instance sera la même pour la gestion du site Natura 2000 et pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'étang de Canet/St Nazaire, propriété du Conservatoire du Littoral, dans un souci de coordination et d'harmonisation de la gestion du site.

M. ARNAUD de la DIREN présente les missions du comité de pilotage et les modalités d'établissement et de financement du DOCOB.

Pour chaque site Natura 2000 un comité de pilotage est chargé de participer à l'élaboration du document d'objectifs, réalisé par un opérateur technique, ainsi qu'à son suivi et à son évaluation.

Pour le site du complexe lagunaire de Canet, la communauté d'agglomération Têt-Méditerranée a été désignée opérateur référent, avec en son sein M. Jérôme DUBOST qui assurera l'animation générale du dossier en sa qualité de chargé de mission coordonateur.

Le document d'objectifs contient :

- un état initial des milieux naturels et des activités humaines.
- les objectifs de développement durable,
- des propositions de mesures de gestion.

Adresse Postale: 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

 Téléphone
 ⇔Standard
 04.68.51.66.66
 Renseignements:
 ⇔MINITEL
 3615 AVS 66 (1.01 FF/Irm) soit 0,15 €/mm)

 ⇔D.R.C.L.
 ⇔D.R.C.L.
 ⇔4.68.51.68.00
 ⇔SERVEUR VOCAL 04.68.51.66.67

Chacune de ces trois étapes produit un rapport intermédiaire qui est soumis au comité de pilotage pour validation.

Le DOCOB est financé par une convention tripartite entre l'Etat (Diren), le Conservatoire du Littoral et la Communauté d'agglomération Têt-Méditerranée.

Suite à cette présentation par la DIREN, le débat est ouvert par la Fédération des Chasseurs sur la question de la disparition des contrats territoriaux d'exploitation.

Sur ce point M. MARTIN précise que cette forme de contractualisation destinée aux exploitants agricoles n'est pas remise en cause. Le nouveau ministre l'a suspendue, le temps de réaliser une évaluation du dispositif et prévoir les allégements et simplifications attendus par les professionnels.

Madame ROCHON, éleveur, attire l'attention des participants sur son expérience en matière de contrats territoriaux d'exploitation. En signant ce contrat en décembre 2001, la DDAF lui a imposé un ensemble d'engagements sur la conservation des habitats naturels et des espèces sans contrepartie financière.

La DDAF précise qu'il s'agit d'une anticipation sur la réalisation du DOCOB et qu'il sera possible de rédiger un avenant au CTE afin de prévoir des compensations financières.

La DIREN ajoute que si les mesures prévues dans le CTE vont dans le sens du DOCOB, l'exploitant bénéficie d'un bonus de 20% sur les aides octroyées par l'Etat.

- M. ARNAUD souligne que l'étang de Canet/St Nazaire a été proposé pour intégrer le réseau Natura 2000 en raison de la richesse de sa faune et de sa flore.
 - M. MARTIN souhaite qu'on parvienne rapidement à la réalisation du DOCOB
- M. DUBOST, chargé de mission pour la communauté d'agglomération Têt-Méditerranée, expose la méthode de travail et le calendrier prévu.

Il rappelle également que le complexe lagunaire de Canet/St Nazaire est un site naturel emblématique dont la préservation relève de la compétence de la communauté d'agglomération.

La gestion de l'étang de Canet pose trois problématiques

- la pollution des eaux,
- le comblement par les alluvions,
- la croissance démographique.

Le périmètre du site Natura 2000 couvre 1 800 ha, dont 1000 ha sont la propriété du Conservatoire du Littoral.

Celui-ci investit et réalise le plan de gestion du site. La communauté d'agglomération, en tant que gestionnaire, assure une mission de surveillance et d'entretien ainsi que d'animation et d'accueil.

Des ateliers vont être prévus pour l'élaboration du DOCOB et auront pour thème :

- la gestion pastorale
- l'accueil du public
- la surveillance du site
- la gestion du cordon dunaire.

Les rapports produits par ces groupes de travail seront présentés et validés par le comité de pilotage.

Le représentant de la commune de St Nazaire souhaiterait qu'un groupe de travail sur la sécurité des personnes soit constitué.

Madame FRANCO constate qu'il y a beaucoup trop d'études qui ont été réalisées et souhaite que celles-ci soient comparées, évaluées avant d'engager des consultations pour de nouvelles études.

Le Syndicat d'Etudes pour la Coordination des Objectifs de sauvegarde et de gestion de l'étang a réalisé, sur l'ensemble du bassin versant, trois études sur la batimétrie, le comblement de l'étang et la qualité des eaux.

Les études lancées par ce syndicat seront disponibles fin 2003. On aura alors une vision globale des problèmes à traiter sur le site.

L'objectif du DOCOB est la mise en cohérence et la bonne coordination des différentes études déjà réalisées.

Le représentant de la commune de ST NAZAIRE s'interroge sur l'opportunité de classer le complexe lagunaire de Canet en site Natura 2000 si son comblement est inéluctable.

M. BRUANDET de l'Association Germanor répond que ce comblement transformera le site en une zone humide très riche à protéger également.

Madame MIERMONT s'interroge sur les solutions pour éviter ce comblement.

Madame FRANCO rappelle que deux théories ont toujours existé sur ce problème : l'une consiste à dire qu'il ne faut rien faire pour empêcher l'étang de se combler, l'autre à rechercher des solutions pour éviter ce comblement.

Madame FRANCO souhaite connaître le calendrier retenu pour atteindre les objectifs fixés par l'Etat dans le cadre de Natura 2000.

M. DUBOST apporte les précisions suivantes : la réalisation du DOCOB se déroulera sur un an et deviendra opposable en 2004 ; sa durée de validité sera de 6 ans.

Madame FRANCO signale qu'elle a adressé un courrier, resté sans réponse, sur une demande de révision du périmètre transmis au ministère. Il lui semble que sa commune n'a pas été consultée.

M. ARNAUD pense que des consultations se sont déroulées en 1998/1999.

Il précise que la discussion du DOCOB peut permettre une modification du périmètre en le recentrant sur les zones du site particulièrement sensibles.

Madame FRANCO souhaite une réelle concertation sur ce dossier.

M. MARTIN conclut la réunion en précisant que la prochaine étape sera le lancement de l'appel d'offre par le Conservatoire du Littoral pour le choix d'un bureau chargé des études préalables à la réalisation du DOCOB.

Le prochain comité de pilotage se réunira au printemps 7003 pour l'examen de la première partie de l'étude : état des lieux.

Didier MARTIN



PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des Relations avecles Collectivités Locales

FEUILLE DE PRESENCE DE LA REUNION DU 24 OCTOBRE 2002 A 17H A CANET-EN-ROUSSILLON SALLE DE L'ECOUTE DU PORT

Présidence: M. le Secrétaire Général

Objet : Installation du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Complexe lagunaire de Canet »

Membres du comité

NOMS	QUALITES	SIGNATURE
PRAX Alcum.	Vice Pundat ENEM 66	- the
COURMONT	6.0.R	20
Born's Auguste.	of Consille Commentione Te	
Jerôme DBOST	टर्म	Total !
202220	Direcy	
NAVARRO C.	Federation du chasseus	Cofano
CAZEUE Je	President ACCA ALENY	a CANALLY
CASENO BEJE.	Piologia ACCA	0000
TAHIR. A	Bureau. ACCA CANET	A HO
SANCHEZ . A	President ACCA CANET	te
BASTINE 1.	SMHLR- SMPO	of Robert

Adresse Postale: 24 quai Sadi-Camot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

<u>Téléphone</u> ⇒Standard 04.68.51.66.66 ⇒D.R.C.L. 04.68.51.68.00

Renseignements:

⇒MINITEL 3615 AVS 66 (1.01 FF/mm soit 0,155/mm)
⇒SERVEUR VOCAL 04.68.51.66.67

DENECHAUDABLE DDA= 66 ESCOUBEYROU Philais DDAF 66 Merresease & Herica Heary Mesiden 20 Per Association poda SCHLOSSER Johann SANLR- SAPO Conserve fore de Charl Vengin House JL. Male Représent P. Roig. FAMOUS CHADELAT ACCAST CYPTIEN Eleveur St Nozanie UBACH ROW Is d. Flahault AMi60 (Jan Jac pus Alph your bray buch 1246 . HL Th FABRE ST WAZAGRE I. BRUNEL ONCF5 Association BRUANDET Fuderi CERNANOR Ad August i FERRON ROCHON Porture Solette Franco 1. HARRIN St Gyprio JL IBARD urbanine Stappi R MANTELLAS

RENDU Yanz-Bazales MANEVAL Skylane	Présidente Syndicat d'Educa Communante d'Agglo.	Menoh
	Syud zrudes Blay	Ship.
	Prèf. Encrionnement	Toners
	ADSENTS EXCUSES	
DDASS_ r	DE- chambe d'	agriculture
Espaces Peur d	€nai.v	
	THE STREET WHEN THE STREET STR	
		•
		and the second s
		the culture of the first highest to be designed that the second of the culture of the culture of the culture of